

Piscine VanOcéa

P.O.S.S.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS



Janvier 2020

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.)

PRÉSENTATION

Ce plan poursuit 4 objectifs :

- 1) Donner un descriptif et un plan d'ensemble des installations, les caractéristiques des bassins et des zones d'évolution du public, l'identification des moyens de communication, et de sécurité.
- 2) Proposer une description du fonctionnement général de l'établissement en précisant les horaires d'ouverture, les différentes catégories de public, les types de fréquentation et les moments de forte fréquentation prévisibles.
- 3) Prévenir les accidents par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement, en précisant les procédures d'alarmes, d'alerte des services de secours extérieurs et les mesures d'urgence à prendre en cas de sinistre ou d'accident.
- 4) D'informer tous les personnels de l'établissement, qu'ils soient permanents ou occasionnels ainsi que les utilisateurs sous convention, afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre les dispositions prévues

Ce P.O.S.S. :

- vient en complément des dispositions prévues au plan d'évacuation incendie et au règlement intérieur de l'établissement en vigueur,
- est effectif depuis le 13 Octobre 1999 (conformément à l'arrêté ministériel du 16 Juin 1998 publié au J.O. du 1er Août 1998),
- a été modifié au 1^{er} février 2006 et au 1^{er} Septembre 2010
- est consultable par tous, sur simple demande,
- est applicable chaque fois que les circonstances l'exigent.

Chaque agent de VanOcéa a signé une fiche attestant qu'après avoir pris connaissance de celui-ci, il s'engage à le respecter.

SOMMAIRE

1- Identification de l'établissement / n° utiles	Page 4
2- Installation de l'équipement et du matériel	Page 5
3- Fonctionnement de l'établissement et fréquentations	Page 8
4- Organisation de la surveillance et de la sécurité	Page 9
5- Organisation interne en cas d'accident	Page 14
6- Consignes en cas d'alarme incendie	Page 17
7- Consignes en cas de risques chimiques	Page 17
8- Consignes en cas de problèmes électriques	Page 18
9- Consignes en cas de violence physique	Page 18
10- Diffusion du POSS	Page 18
Annexes	Page 19

1- IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom : VanOcéa
Espace aquatique et de remise en forme

Adresse : 20, rue Émile Jourdan
56 000 VANNES

Tél : 02 97 62 68 00
Mèl : piscines.vannes@gmvagglo.bzh

Propriétaire / Exploitant : Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA)
Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler – CS 70206
56 006 VANNES CEDEX

Nom du responsable du site : M. (Mme) Le(a) Responsable

Date d'ouverture de l'établissement : 4 octobre 1999

NUMEROS UTILES

DESTINATAIRES	N° de téléphone
POMPIERS	18 / 112
SAMU	15 / 112
GENDARMERIE	17 / 112
Accueil GMVA	02 97 68 14 24
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
EDF	09 726 750 56
GDF	0 800 473 333
Agence Régionale de la Santé	02 97 62 77 49
Dir. Départ. Cohésion Sociale	02 97 46 29 35
Éducation nationale (Inspection académique)	02 97 01 86 00
Astreinte des Piscines	06 43 47 97 19

2- INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET DU MATERIEL

2-1 CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Surface totale : 4960 m²

- Bâtiment : 4306 m²
- Extérieurs : 654 m²

2-2 CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

A. REZ DE CHAUSSEE

HALL ACCUEIL

- ✓ Sas d'entrée
- ✓ 1 local rangement /poussettes
- ✓ Hall avec Banque "accueil", local "coffre" et 24 casiers-consigne
- ✓ Espace "distributeurs de boissons et viennoiseries"
- ✓ Espace "distributeur de petits accessoires de bain"
- ✓ Sanitaires réservés au "public"
- ✓ 1 salle pour le personnel
- ✓ 1 local technique (Informatique - électrique)

ZONE ADMINISTRATIVE

- ✓ 1 Bureau de Direction ; 1 Bureau Secrétariat et 1 Bureau des référents
- ✓ 1 local de rangement
- ✓ 1 vestiaire pour le personnel

ZONE VESTIAIRES « BAIGNADE »

- ✓ 1 espace déchaussage individuel avec cabines individuelles et sèche-cheveux
- ✓ 1 espace déchaussage collectif avec 2 cabines individuelles ; 8 armoires pour chaussures et sèche-cheveux
- ✓ 2 pédiluves
- ✓ 1 espace vestiaires (pieds nus) avec 39 cabines individuelles, 10 cabines "familles/PMR" et 347 casiers individuels vêtements
- ✓ Sanitaires
- ✓ 1 espace "change bébés"
- ✓ Douches collectives/individuelles /handicapés et Cabines séchantes

ZONE SAUNAS

- ✓ 2 saunas comprenant chacun 1 cabine sauna 4 places ; 1 espace détente ; 1 sanitaire ; 1 douche et 1 bouton poussoir d'appel d'urgence

ZONE « BEAUTE » (Située près d'1 Sauna)

ZONE VESTIAIRES "ESPACE FITNESS"

- ✓ 4 Cabines de déshabillage; 35 Casiers- consigne vêtement ; Sanitaires ; Douches collectives et individuelles et 1 couloir d'accès au bassin sportif

HALL NATATION

	Dimensions	Profondeur	Volume	Surface
Bassin de natation	25 m x 10m	1,30 m à 1,80 m	388 m ³	250m ²
	4 couloirs			
2 pédiluves avec portes anti-retour				
Gradins				
1 infirmerie				
1 local rangement de matériel pédagogique				

HALL LOISIRS

	Dimensions	Profondeur	Volume	Surface
2 bains à remous	Octogonale 7 personnes / bain	1 m	8 m3	10 m2
1 pataugeoire	Irrégulière Pour enfants de - 6 ans sous la responsabilité d'1 adulte accompagnateur	De 0,20 m à 0,30 m	12 m3	62 m2
1 fosse	10m x 5m	3,50 m	175 m3	50 m2
1 bassin de réception du toboggan	6m x 4m Longueur Toboggan : 65 m	1,10 m	27 m3	24 m2 (hors escalier d'évacuation)
Bassin ludique	Irrégulières accessible PMR par pente ; 2 couloirs de 25 m ; 1 banquette hydro-massante ; 2 buses de nage à contre-courant ; 3 canons à eau, des geysers et 1 rideau de pluie	0 m à 1,30 m	241 m3	248 m2
1 pédiluve avec portes anti-retour				
1 cabine « MNS » avec commande des différentes animations				
1 local rangement de matériel pédagogique				
Des plages				
1 zone « change-bébés »				
1 espace de rangement du matériel				

B. ETAGE

MEZZANINE

- ✓ 1 couloir central surplombant les bassins

ESPACE-FITNESS

- ✓ 1 salle de cours collectifs
- ✓ 1 salle de musculation comprenant avec appareils de musculation et de "cardio"
- ✓ 1 salle de rangement
- ✓ 1 cabine pour PMR; 4 Cabines de déshabillage ; 44 Casiers "consignes" ; Blocs sanitaires Hommes / Femmes/ Handicapés et 1 couloir en mezzanine

C. ESPACE EXTERIEUR

- ✓ Terrasse pieds nus ; Local de rangement
- ✓ Pédiluve et douche
- ✓ Pelouses

D. ZONE TECHNIQUE

REZ-DE-CHAUSSEE

- ✓ 1 bureau
- ✓ Sanitaires
- ✓ 1 atelier
- ✓ 1 local de stockage de chlore gazeux (accès uniquement par l'extérieur) ; 1 local de stockage de correcteur de PH ; 1 local électrique (Tableau Général Basse Tension)
- ✓ 1 chaufferie
- ✓ 1 zone de filtration et d'analyse de l'eau (bassin sportif, ludique, toboggan, plongeur)

SOUS-SOL

- ✓ Galeries techniques
- ✓ 1 local traitement d'air
- ✓ 1 zone de filtration et d'analyse de l'eau (bassin pataugeoire, bains bouillonnants)
- ✓ Machinerie ascenseur
- ✓ Local de stockage
- ✓ Local de rangement

2-3 PLANS D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS (cf. Annexes)

- ✓ Plan des bassins avec emplacement du matériel de secours
- ✓ Plan des locaux de stockage des produits
- ✓ Situation des commandes d'arrêt des pompes et les organes de coupure des fluides
- ✓ Plan de situation des moyens de communication (interne et externe)
- ✓ Zones de surveillance
- ✓ Plan de sécurité incendie
- ✓ Voies d'accès des secours extérieurs
- ✓ Plan de regroupement extérieur

2-4 IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

A. COMMUNICATION TELEPHONIQUE

Lieu		Type de Tél	Émission		Réception	
			Vers l'extérieur	En interne	de l'extérieur	En interne
Bassins	Local des MNS	1 Tel sans fil	X (sauf n° d'urgence)	OUI	NON	OUI
	Infirmierie	1 Tel filaire en liaison directe avec le SDIS. Appel automatique par simple décrochage du combiné				
Accueil	Banque d'Accueil	1 Tel filaire	X	OUI	OUI	OUI
	Salle du coffre	1 Portable	OUI	X		X
Salle Espace-fitness	Bureau	1 Tel filaire *	OUI	OUI	NON	OUI
Administration	Secrétariat	1 Tel filaire *	OUI	OUI	OUI	OUI
	Référent	2 Tel filaires *				
	Responsable	1 Tel filaire *				
Service Technique	Bureau	1 Tel filaire *	OUI	OUI	OUI	OUI
	Galerie	1 Tel sans fil	X			

* Pour communiquer avec l'extérieur à partir de ces postes, faire le 0 avant de composer le n°.
1 liste des numéros d'urgence est affichée à proximité de tous les téléphones de l'établissement

B. AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

Lieu		Type	Émission	Réception
Bassins	Local des MNS	1 micro avec sélection de la ou des zones de diffusion	OUI	X
		1 porte-voix		
Accueil	Banque d'Accueil	1 micro	OUI	X
Avec les agents	Bassins	1 radio / Surveillant	OUI	OUI
	Accueil	1 à 1 Agent en Entretien des locaux Sur la Banque d'Accueil		

Les téléphones portables personnels ne sont pas considérés comme un outil de travail. Aucun sauveteur n'est autorisé à l'utiliser durant son temps de travail.

2-5 IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS

Matériel de sauvetage

Ce matériel de sauvetage est disposé autour des bassins.

- dans le hall Loisirs : 1 bouée-tube, 1 plan dur avec cale-tête et 8 perches de 3 m,
- dans le hall Sportif : 1 bouée-tube, 1 plan dur avec cale-tête et 4 perches de 3 m.

Matériel de secourisme

Ce matériel de secours se trouve dans l'Infirmierie :

Brancard & Divan de consultation ; 1 bouteille d'oxygène de 1 000 litres avec Ambu et masques de différentes tailles ; 2 colliers cervicaux de différentes tailles ; des couvertures de survie ; 1 trousse de premiers secours comprenant des produits de traitement contre blessures et chocs.

Matériel de réanimation

Ce matériel se trouve dans un sac de transport de sécurité placé au pied de la cabine « MNS ».

1 bouteille d'oxygène de 400 litres avec Ambu, masques de différentes tailles ; 1 Défibrillateur Semi-Automatique avec électrodes ; 1 aspirateur électrique de mucosités et des sondes stériles ; 1 tensiomètre ; 1 thermomètre ; 1 oxymètre de pouls ; des colliers cervicaux de différentes tailles ; 1 coussin hémostatique d'urgence, des canules.

Conformément à la réglementation, l'autonomie en oxygène est constamment garantie dans l'établissement de manière à disposer en permanence de 1 000 litres.

Tout autour des bassins se trouvent des masques de poche.

Des Masque et lunettes de protection pour les sauveteurs sont disponibles dans le sac de transport et près de l'aspirateur de mucosité.

Matériel dans l'Espace Fitness :

Produits de traitement des blessures et des chocs ; 1 Défibrillateur Entièrement Automatique, du matériel d'oxygénothérapie ; des colliers cervicaux de différentes tailles, des masques de protection

La réserve en produits de pharmacie (1er secours) est située dans l'infirmierie. Un sauveteur identifié est chargé de s'assurer du contenu de la pharmacie (quantité, date de péremption, ...).

Matériel dans l'espace technique :

- Produits de traitement des blessures et des chocs

Les agents techniques possèdent également dans leur dotation personnelle :

- 1 paire de chaussures de sécurité
- 1 gilet de sauvetage à gonflement automatique

2-6 IDENTIFICATION DES VOIES D'ACCES DES SECOURS EXTERIEURS

Accès à l'infirmierie : par la rue Eugène Delacroix.

Accès par l'entrée principale : par la Rue Émile Jourdan

2-7 VERIFICATIONS PERIODIQUES

La prise de service s'organise avec des vérifications quotidienne et hebdomadaire. cf. Annexe

- ❖ **Une fois par an**, avec tout le personnel, un exercice pratique de simulation d'accident est effectué.
- ❖ **Une fois par an**, un exercice d'évacuation générale est effectué en présence du public.

3- FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT ET FREQUENTATIONS

3-1 FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Le fonctionnement de VanOcéa s'organise à partir :

- du calendrier scolaire établi par l'Éducation Nationale (Zone B). 3 périodes : période 1 : période scolaire, période 2 : petites vacances et période 3 : Vacances d'été.

- des jours fériés qui sont considérés comme un dimanche, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre pour lesquels l'établissement est entièrement fermé
- des vidanges réglementaires

Un planning de fonctionnement est établi pour l'année scolaire et un autre planning spécifique est établi à chaque période de vacances scolaires et de fermetures techniques. (Cf. Annexe)
Les modifications d'horaires sont annoncées par voie de Presse ou par affichage.

3-2 FREQUENTATIONS

FREQUENTATION MOYENNE ANNUELLE (périodes de référence : année 2013, 2014 et 2015)	NOMBRE
PUBLIC + USAGERS DE LA SALLE (20%)	108 500
SCOLAIRES	15 700
COURS ET ACTIVITES	30 950
INSTITUTIONS ET CLUBS	3 200
SAUNA	500
SALLE ESPACE-FORME	29 750

L'autorisation d'ouverture au public a été délivrée pour une capacité d'accueil de 680 personnes dans l'établissement.

La FMI sera réduite lors d'incidents nécessitant la fermeture d'un bassin dans les proportions suivantes:

- Tous les bassins ouverts : FMI = 500
- Bassin de natation seul fermé : FMI = 400
- Hall Loisirs seul fermé : FMI = 250
- Bassin ludique seul fermé : FMI = 300

Si le seuil de la FMI est atteint, l'agent d'accueil, en concertation avec les sauveteurs, interdit tout passage aux tripodes.

Fréquentation maximale hivernale journalière : 580

Fréquentation maximale estivale journalière : 750

4- ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

4-1 ORGANISATION GENERALE DE LA SECURITE

4-1-1 Personnel chargé de la surveillance

Le personnel affecté à la surveillance des baigneurs est titulaire et à jour de ses diplômes, conformément à la réglementation en vigueur du code du Sport.

Il peut être titulaire de la fonction publique, remplaçant ou saisonnier.

La liste du personnel titulaire et leurs diplômes ou attestation (copies) sont consultables sur simple demande auprès de l'agent d'accueil.

Il est tenu de respecter et de faire respecter le présent POSS et le Règlement Intérieur.

Par souci de simplification, le personnel chargé de la surveillance et de la sécurité est identifié sous le vocable de « sauveteur ».

4-1-2 Procédure avant l'ouverture de l'établissement

1. L'agent technique

- prépare l'équipement sur le plan de l'hygiène, du traitement de l'eau et vérifie le bon fonctionnement des équipements techniques.
- renseigne le Carnet Sanitaire situé dans la salle du Personnel
- En cas de problème sanitaire, même minime, il informe le MNS identifié ¼ avant l'ouverture de l'établissement par voie orale.

2. Le sauveteur identifié ¼ avant l'ouverture de l'établissement (appelé MNS d'ouverture)
 - effectue les vérifications quotidiennes (cf. annexe)
 - équipe les bassins (pancartes, lignes d'eau, matériel ludique, etc.)
 - vise le Carnet Sanitaire afin d'apprécier la conformité des analyses de l'eau.
 - s'assure de la présence effective d'autres sauveteurs, selon le type d'ouverture de l'établissement
 - ouvre les accès aux toboggan et fosse
 - donne à l'agent d'accueil son feu vert pour l'entrée dans les vestiaires.
 - ouvre les portes anti-retours des halls ouverts à la baignade
3. L'agent d'accueil
 - prépare l'établissement pour l'accueil du public (caisse et propreté)
 - contrôle la liaison de sa radio
 - laisse passer le public aux tripodes après avoir reçu le feu vert du MNS d'ouverture.
4. Les autres sauveteurs
 - se signalent au MNS d'ouverture afin que celui-ci sache que l'équipe de surveillance est bien au complet et opérationnelle
 - vérifient leur liaison radios. Chaque Sauveteur dispose d'1 radio en état de fonctionnement pendant toute sa mission de surveillance.

**INTERDICTION FORMELLE DE FAIRE ENTRER LES USAGERS
SI LE MNS D'OUVERTURE N'A PAS DONNE SON ACCORD.**

4-1-3 Procédure pour la fermeture de l'établissement

1. L'agent d'accueil
 - ferme sa caisse ½ heure avant l'évacuation des usagers des bassins.
 - effectue son bilan de caisse dans la salle du coffre, tout en conservant sa radio allumée.
 - vérifie l'évacuation totale des usagers dans les vestiaires avant de quitter son poste.
2. Les sauveteurs
 - ferment l'accès aux bassins
 - contrôlent la sortie effective des usagers des bassins
 - éteignent les animations après avoir vérifié qu'il n'y a plus personne dans le toboggan.
 - referment les portes anti-retours et s'assurent que le public ne revienne pas sur les bassins,
 - font le tour des bassins pour constater que ceux-ci sont entièrement évacués,
 - remettent le sac d'urgence dans la cabine « MNS » et reposent les radios sur leur base afin qu'elles puissent se recharger et être opérationnelles le lendemain, sauf 1 radio que doit conserver le MNS de Fermeture.
3. Le personnel d'entretien
 - ¼ heure avant l'évacuation des bassins : Vérifie que l'issue de secours de la mezzanine est bien fermée à clé puis ferme à clé la porte d'accès à la mezzanine
 - Peut, à partir du moment où l'évacuation des bassins est effective, débiter son travail de nettoyage des vestiaires tout en étant disponible si un problème venait à survenir.
4. Le MNS identifié ¼ après la fermeture de l'établissement (appelé MNS de fermeture)
 - informe le public de l'évacuation des bassins
 - vérifie que les issues de secours et portes donnant sur l'extérieur, au nombre de 4 (2 sur le bassin sportif, 1 sur le bassin ludique, 1 dans l'infirmerie) sont fermées à clé.
 - s'assure que plus aucun usager et collègue n'est présent dans l'établissement (bassins, vestiaires, sanitaires, salle du personnel, Sauna, mezzanine, Salle Espace-forme, etc.)
 - referme la porte de l'espace administratif, met en service l'Alarme Anti-intrusion et ferme à clé l'établissement.

**Tant que des usagers sont présents dans l'établissement, 1 agent doit toujours être présent à l'Accueil.
Le sauveteur de fermeture doit s'en assurer, en lien avec l'agent d'entretien ou l'agent d'accueil.**

4-2 Surveillance du Public d'accès payant

D'une manière générale, et jusqu'à la totale évacuation des bassins, des plages et des pédiluves bassins/douches :

- 1 sauveteur sur le bassin de natation,
- 1 sauveteur sur 1 bassin du hall Loisirs,
- 2 sauveteurs dans le Hall Loisirs (Cf. Plan Zone de Surveillance en annexe).
- Les sauveteurs changent de zone régulièrement (en moyenne : toutes les 60 minutes)
 - Ils se postent de manière à être en mesure d'exercer **une surveillance des bassins**
 - **exclusive**
 - **constante,**
 - **active,**
 - **et efficace,**
 - Ils peuvent effectuer des rondes dans les vestiaires, sur la terrasse et sur la pelouse. Dans ce cas, 1 seul sauveteur peut quitter sa zone de surveillance, et les autres sauveteurs doivent s'organiser pour assurer la surveillance de la zone libérée
- Un 4^{ème} sauveteur peut être présent pour supporter une affluence importante de baigneurs. Celui-ci peut commencer à ranger le matériel pendant le ¼ h d'évacuation des usagers. (Cf. Plan Zone de Surveillance en annexe)

Cas spécifiques

Les groupes

- L'animateur-responsable du groupe est tenu d'effectuer une demande de réservation préalable auprès de l'accueil de VanOcéa. Un tableau est alors renseigné et informe le personnel de l'établissement de la présence du groupe (horaires, effectifs, encadrement et âge). Ce tableau est disponible auprès de l'agent d'accueil. Avant l'arrivée du groupe, 1 partie du POSS et le Règlement Intérieur sont adressés au Responsable.
- À son arrivée, l'animateur-responsable se présente à l'accueil. Sous les directives de l'agent d'accueil, le groupe se dirige vers les vestiaires.
- L'animateur-responsable impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse aux mineurs, puis les regroupe dans les gradins.
- Un sauveteur en surveillance quitte sa zone de surveillance pour passer les consignes, compter les mineurs et vérifier les normes d'encadrement (normes en vigueur). Dans ce cas, les autres sauveteurs doivent s'organiser pour assurer la surveillance de la zone libérée.
- Il remet à chaque enfant et encadrant un bracelet pour pouvoir identifier les membres du groupe aisément
- L'animateur-responsable opère une distinction entre les nageurs et les non-nageurs. Ces derniers doivent alors obligatoirement rester dans la zone « petit bain » du bassin ludique.
- Dans la mesure du possible, tous les animateurs du groupe doivent accompagner les enfants dans l'eau.
- Avant de quitter les bassins, l'animateur-responsable réunit dans les gradins les mineurs pour un recomptage.

Les diplômes ou tests de natation

- 1 sauveteur est exclusivement affecté à cette mission. Il ne fait pas partie des effectifs de sauveteurs en surveillance mais en cas d'intervention, il fait partie de l'équipe de sauveteurs.

4-3 Surveillance des établissements du Primaire

L'encadrement des groupes d'élèves est assuré conformément à la législation en vigueur. Pour les classes de maternelle, 1 ATSEM peut être présent sur les plages. La surveillance des séances de natation scolaire est assurée par

- 2 MNS dans le hall ludique.
- 1 MNS sur le bassin de natation

Les MNS en surveillance ne peuvent en aucun cas être en enseignement.

Avant la séance :

L'accès aux bassins ne peut s'effectuer que sur accord d'un MNS qui ouvre les portes anti-retours. L'enseignant impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse aux élèves, puis les regroupe vers la zone d'attente située au pied de l'escalier du toboggan. MNS et enseignant en charge d'1 groupe d'élèves comptent les élèves et notent l'effectif sur 1 feuille de présence avant de commencer la séance de natation scolaire. Pour les déplacements des élèves dans les vestiaires et douches, vers et depuis les bassins, 1 adulte est placé devant les élèves et 1 autre placé derrière le groupe.

A la fin de la séance :

Regroupement des élèves sur la zone d'attente, pour recomptage, par les MNS et enseignant de chaque groupe.
1 MNS raccompagne l'enseignant et sa classe jusqu'aux portes anti-retours.
Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme les portes anti-retours et s'assure que les élèves ne reviennent pas sur les bassins.
Les 2 MNS en charge de la surveillance assurent une surveillance constante des bassins, notamment lors de changement de classes.

4-4 Surveillance des établissements du secondaire et universitaires

Surveillance : un MNS (La pédagogie est assurée par le professeur d'EPS.)

Arrivée :

L'accès aux bassins ne peut s'effectuer que sur accord d'un MNS qui ouvre les portes anti-retours. Le Professeur d'EPS impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse aux élèves, puis les regroupe dans les gradins et les compte.

Départ :

À la fin de la séance, les élèves sont regroupés dans les gradins et le professeur vérifie l'effectif. Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme les portes anti-retours et s'assure que les élèves ne reviennent pas sur les bassins.

4-5 Surveillance de groupes nécessitant une surveillance – hors ouverture au public

Arrivée :

Le sauveteur en surveillance ouvre les portes anti-retours.

Départ :

Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme les portes anti-retours et s'assure que les élèves ne reviennent pas sur les bassins.

4-6 Accueil de groupes sans surveillance

L'accès aux bassins peut faire l'objet d'une convention entre GMVA et le groupe. Cette convention précise :

- L'accès ne peut s'effectuer que sur l'accord d'un personnel municipal qui s'assure, avant de permettre l'accès aux bassins, de la présence de la personne chargée de la surveillance du groupe. Un registre de présence est à renseigner
- La surveillance du groupe est assurée par une personne titulaire d'1 diplôme en cours de validité (cf. Code du sport). Cette personne
 - o doit arriver avant les premiers nageurs sur les bassins,
 - o doit quitter les bassins après eux.
 - o Si son groupe est le seul utilisateur du (des) bassin(s), elle doit refermer les portes anti-retours et s'assurer que ses nageurs ne reviennent pas les bassins.
 - o Elle ne doit quitter l'établissement qu'en dernier
- À chaque début de saison, 1 sauveteur rencontre la personne chargée de la surveillance du groupe afin que lui soient présentés les moyens d'alerte, de secours et de réanimation.

- En cas d'absence du surveillant régulier, le remplaçant chargé de la surveillance du groupe devra se faire connaître, pour recevoir ces mêmes informations.

4-7 Surveillance des vestiaires

Le personnel d'entretien assure la surveillance des vestiaires en y effectuant des passages fréquents. Son action peut être renforcée par 1 sauveteur.

4-8 Surveillance du toboggan

Les sauveteurs doivent contrôler l'accès au toboggan de façon à ce que les règles de sécurité soient respectées.

4-9 Surveillance des activités et cours de natation

Le MNS assure la sécurité des élèves ou des usagers de son groupe.

Il est responsable de son groupe jusqu'à son évacuation totale sous les douches, sauf s'il l'a confié à un autre MNS ou un BNSSA clairement identifié.

Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme les portes anti-retours et s'assure que les membres de son groupe ne reviennent pas sur les bassins.

5- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

1/2 Bassin Natation	1/2 Bassin Natation	Bassin Loisirs
Institutions (Surveillance autonome)		Institutions (Surveillance autonome)
Institutions (Surveillance autonome)		Institutions non-autonome 1 MNS
Institutions (Surveillance autonome)		Scolaire Primaires 4 MNS
Institutions (Surveillance autonome)		Secondaires & Universitaires 1 MNS
Institutions (Surveillance autonome)		Baignade 2 sauveteurs, dont 1 MNS
Institutions (Surveillance autonome)		Cours ou Activités 1 MNS
Institutions non-autonome 1 MNS		Institution non autonome 1 sauveteur
Institutions non-autonome 1 sauveteur		Scolaire Primaires 4 MNS
Secondaires & Universitaires 1 MNS		Institutions non-autonome 1 sauveteur
Institutions non-autonome 1 MNS		Baignade 2 sauveteurs
Institutions non-autonome 1 MNS		Cours ou Activités 1 MNS
Institutions non-autonome 1 MNS		Institutions (Surveillance autonome)
Primaires 2 MNS		Primaires 2 MNS
Secondaires & Universitaires + Primaires 1 MNS		Primaires 3 MNS
Secondaires & Universitaires 1 MNS		Cours ou Activités 1 MNS
Baignade 1 MNS		Baignade 2 sauveteurs
Baignade 1 MNS		Cours ou Activités 1 MNS
Cours ou Activités 1 MNS		Institution non autonome 1 sauveteur

Le 1^{er} sauveteur sur place prend la direction de l'intervention. Il se charge de faire le rapport sur le registre d'intervention.

Tout évènement devra faire l'objet d'une saisie sur la main courante.

Un débriefing devra alors être envisagé pour faire progresser les dispositifs mis en place.

Les procédures d'organisation des secours sont déterminées en fonction du nombre de sauveteurs en surveillance présents sur les bassins.

Signal d'évacuation des bassins

En cas d'évacuation du ou des bassins, les nageurs sont informés par un signal sonore qui peut être :

Micro : annonce générale depuis la cabine MNS et/ou l'Accueil

Le Porte-voix

La voix du MNS

ACCIDENT LÉGER – PROCEDURES

L'évacuation des bassins n'est pas systématique. Elle le devient dès lors que la surveillance du ou des bassins n'est plus possible. À la fin de l'intervention, chaque sauveteur reprend son poste de surveillance.

	Hors bassins			Sur les bassins		
	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres
avec 1 sauveteur sur les bassins	-	Formé aux gestes des Premiers Secours, il prodigue les premiers soins Si besoin, il fait appel à l'éducateur de la Salle.	-	1) Prévient l'agent d'accueil, 2) Intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours. Si besoin, il sollicite l'Agent en caisse pour évacuer le bassin	Reste à l'écoute des consignes du sauveteur. Ferme sa caisse s'il est appelé sur les bassins	-
avec 2 sauveteurs sur les bassins	S'il est appelé par l'Agent en Caisse, il quitte sa zone de surveillance.	Formé aux gestes des Premiers Secours, il prodigue les premiers soins.	-	Sauveteur n° 1 1) prévient son collègue 2) intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours.	-	-
avec 3 sauveteurs et + sur les bassins	Les autres sauveteurs s'organisent de façon à surveiller la zone libérée en se positionnant en conséquence.	Si besoin, il fait appel à 1 sauveteur en surveillance.	-	Les autres sauveteurs s'organisent de façon à surveiller la zone du sauveteur n°1 en se positionnant en conséquence.	-	-

ACCIDENT GRAVE – PROCEDURES

À la fin de l'intervention, chaque sauveteur reprend son poste de surveillance. L'évacuation des bassins n'est pas systématique. Elle le devient dès lors que la surveillance du ou des bassins n'est plus possible.

Hors Bassin et Sur les Bassins			
	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres Agent(s)
avec 1 sauveteur sur les bassins	<ol style="list-style-type: none"> 1) rejoint la victime et fait le bilan 2) déclenche le signal d'évacuation du bassin 3) prévient par radio l'agent en caisse 4) évacue le bassin pour éviter le sur-accident 5) quand le sur-accident est écarté, va chercher le matériel de secours et le téléphone sans fil 6) intervient sur la victime, <p>Prévenu par appel micro, l'éducateur de la Salle fitness vient aider son collègue</p>	<p>informé par radio</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Prévient par appel micro, l'éducateur de la Salle (et 1 collègue agent d'entretien si présent) de l'urgence d'évacuer les bassins. 2) Ferme sa caisse 3) Condamne l'accès aux tripodes d'entrée 4) Se rend sur les bassins pour évacuer les nageurs et les diriger vers les vestiaires 5) Ferme les portes anti-retours 6) Se tient à la disposition du MNS et de l'Éducateur intervenants sur la victime et applique les consignes transmises 	<p>si présent, alerté par appel micro, l'agent d'entretien</p> <p>reste à l'accueil pour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) garder le contact avec les usagers, 2) rester près du téléphone 3) diriger les secours à leur arrivée <p>Administratif ou agents d'entretien, informés par radio/micro</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) tempère les usagers regroupés dans les vestiaires et/ou à l'accueil 2) s'assure qu'aucun usager ne retourne sur les bassins
avec 2 sauveteurs sur les bassins	<p>Le sauveteur n° 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1) accident hors bassin : prévient par radio son collègue qu'il se rend dans les vestiaires auprès d'une victime 1.2) accident sur les bassins : prévient par radio son collègue qu'il se trouve en présence d'une victime 2. intervient sur la victime, 3. sollicite de l'aide auprès de ses collègues sauveteurs par radio 4. exécute les gestes de premiers secours. <p>Le sauveteur n° 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) annonce par micro l'évacuation immédiate des bassins 2) ferme les accès aux toboggan et plongeoir 3) rend l'évacuation des bassins effective 4) rejoint la victime avec le matériel de secours et le téléphone sans fil 5) écoute le bilan fait par le sauveteur n° 1 et appelle les secours extérieurs 6) aide le sauveteur n° 1 à dispenser les gestes de premier secours <p>L'Éducateur de la Salle fitness vient aider ses collègues</p>		
avec 3 et + sauveteurs sur les bassins	<p>Le sauveteur n° 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1) accident hors bassin : prévient par radio son collègue qu'il se rend dans les vestiaires auprès d'une victime 1.2) accident sur les bassins : prévient par radio son collègue qu'il se trouve en présence d'une victime 3) intervient sur la victime, 4) sollicite de l'aide auprès de ses collègues sauveteurs par radio 5) exécute les gestes de premiers secours. <p>Le sauveteur n° 2 = côté patageoire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) annonce par micro l'évacuation immédiate des bassins 2) rejoint la victime avec le matériel de secours et le téléphone sans fil 3) écoute le bilan fait par le sauveteur n°1 et appelle les secours extérieurs 4) aide le sauveteur n°1 sur la victime <p>Le sauveteur n° 3 (et 4)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) ferme les accès aux toboggan et plongeoir 2) rend l'évacuation des bassins effective 3) ferme les portes anti-retours 4) rejoint les sauveteurs 		

Rôle de encadrants (groupes, scolaires, institutions...)

Chaque adulte responsable de son groupe doit appliquer les consignes du personnel:

Sortir ses élèves/enfants des bassins

Les regrouper dans les vestiaires ou sur les gradins, selon les consignes

Maintenir son groupe dans le calme

Rester maître du groupe jusqu'à la sortie de l'établissement

6- CONSIGNES EN CAS D'ALARME INCENDIE

Se référer à la procédure mise en place.

7- CONSIGNES EN CAS DE RISQUES CHIMIQUES

Accident par émanation de produits chimiques

Le personnel analyse la situation et si cela nécessite l'évacuation de l'établissement, procède à un appel ordonnant celle-ci.

La nature de l'intervention est en fonction des scénarii, à l'identique des Risques Incendie détaillés ci-dessus : Les sauveteurs s'occupent des bassins ; les agents d'entretien des vestiaires, l'agent de caisse du hall d'entrée et de l'appel aux pompiers.

Les agents du Service Technique des Piscines se chargent du local chlore : fermeture du local et coupure de la ventilation par le bouton d'arrêt d'urgence. Ils appelleront les Pompiers pour leur préciser l'origine précis de l'incident. Les agents techniques doivent s'équiper du matériel de protection approprié (masque à gaz, tablier de protection, chaussures ou bottes de sécurité, casque ou combinaison étanche...).

N.B. : Toute personne susceptible d'avoir inhalé des vapeurs toxiques fera l'objet d'un contrôle médical.

Accident par contact avec des produits chimiques

L'agent qui est prévenu du problème alerte immédiatement un sauveteur. Les 1ers gestes doivent être ensuite réalisés : rinçage sous la douche.

La sécurité des bassins doit toujours être assurée : Application du scénario ad 'hoc du Paragraphe 4

8- CONSIGNES EN CAS DE PROBLEMES ELECTRIQUES

Coupure de courant

Si la surveillance est perturbée par des conditions d'éclairage insuffisantes, les sauveteurs procèdent à l'évacuation des bassins. Application du scénario ad 'hoc (cf. Paragraphe 4)

Si cette coupure affecte les conditions de traitement de l'eau, les sauveteurs font évacuer les bassins. Application du scénario ad 'hoc (cf. Paragraphe 4)

Le personnel d'accueil/entretien contacte le service technique pour suite à donner.

Électrisation

La personne témoin alerte un sauveteur, le personnel d'accueil/entretien appui sur le bouton de coupure électrique d'urgence (cf. plan d'évacuation Incendie en annexe). Application du scénario ad 'hoc du Paragraphe 4

9- CONSIGNES EN CAS DE VIOLENCES PHYSIQUES

9.1 - Agression envers le personnel

- 1) Le personnel agressé alerte un collègue afin qu'il ne soit pas seul face à l'agresseur, il s'éloigne de l'agresseur et prévient ou fait prévenir les forces de l'ordre.
- 2) Le personnel ne tentera pas d'entrer dans le conflit physiquement, il devra garder son calme en toutes circonstances. Dans l'hypothèse d'un vol à la caisse, le personnel laisse la caisse sans opposer de résistance.
- 3) Si 1 sauveteur est impliqué dans un conflit (agressé/soutien à l'agressé) et que la sécurité des bassins n'est plus assurée : Application du scénario ad hoc du Paragraphe 4

9.2 - Agression envers un usager

- 1) Le personnel témoin ou alerté prévient un autre. Il prévient les forces de l'ordre.
- 2) Si 1 sauveteur est impliqué dans un conflit (agressé/soutien à l'agressé) et que la sécurité des bassins n'est plus assurée : Application du scénario ad hoc du Paragraphe 4
- 3) Le personnel adopte une attitude préventive face à l'agresseur. Il essaie d'apaiser le conflit afin d'éviter tout débordement physique.

10 – DIFFUSION DU POSS

Le présent document fera l'objet la plus large possible : Tout le personnel travaillant dans l'établissement et tous les utilisateurs de l'établissement se verront remettre le présent POSS.

Ce dernier est consultable par les usagers sur simple demande auprès de l'agent d'accueil.

11 – ANNEXES

- ✓ 1- Liste des n° d'urgence (affichée à l'Accueil, dans la cabine MNS, dans l'infirmierie et Bureau Salle Espace-fitness)
- ✓ 2- Zones de surveillance à 3 et à 4 sauveteurs
- ✓ 3- plannings d'exploitation Bassins: Année scolaire, petites vacances scolaires et vacances d'été
- ✓ 4- Planning d'exploitation Espace-fitness : Année scolaire & petites vacances, et vacances d'été
- ✓ 5- Utilisation des saunas
- ✓ 6- Natation scolaire – 1^{er} degré
- ✓ 7- Matériel à contrôler au quotidien
- ✓ 8- Plan
- ✓ 9- Arrêté